

Prévention, éducation et intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire :

UNE NOUVELLE NORME PANCANADIENNE

Informations à l'intention des professionnels de la santé mentale en milieu scolaire



© 2026 Ancrer le changement

La présente Note d'orientation a été préparée au nom du Comité exécutif d'Ancrer le changement par : Tonje Molyneux, Ava Chaplin, Rhowena Martin, Shea Wood, Sarah McIlwaine, Shawna Meister, Reg Klassen, Ryan Fahey, Matt Drabenstott et Emily Jenkins.

Veillez citer ce document comme suit : Ancrer le changement. (2026). Prévention, éducation et intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire : une nouvelle norme pancanadienne. Informations à l'intention des professionnels de la santé mentale en milieu scolaire. Vancouver : Ancrer le changement.

Ancrer le changement est une initiative nationale visant à transformer la manière dont les écoles du Canada abordent l'usage de substances grâce à une prévention, une éducation et une intervention coordonnées et fondées sur des données probantes. Son approche s'appuie sur la science du développement et de la prévention, le bien-être des élèves et les réalités concrètes des systèmes éducatifs.

L'initiative est menée dans le cadre d'un partenariat collaboratif entre Bienamont : Le Centre canadien d'innovation en santé mentale et consommation de substances chez les enfants et les jeunes de l'Université de la Colombie-Britannique, le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS), l'Association canadienne des administrateurs et administratrices de systèmes scolaires (ACASS), Éducation physique et santé Canada (EPS Canada) et la Commission des élèves du Canada (CÉC).

Pour en savoir plus sur Ancrer le changement:

Courriel: info@ancrerlechangement.ca

Site internet: www.ancrerlechangement.ca

Also available in English.

L'enjeu

Les méfaits liés à la consommation de substances chez les jeunes au Canada constituent un problème préoccupant et en constante évolution. Les décès liés à la drogue sont l'une des principales causes de mortalité chez les 10 à 18 ans au Canada, et les taux de vapotage et de polyconsommation chez les élèves continuent d'augmenter. De nombreux jeunes indiquent que l'alcool et d'autres substances sont facilement accessibles dans leur établissement et leurs communautés, et qu'ils y sont exposés à un âge plus précoce que les générations précédentes.

Les écoles sont confrontées aux problèmes liés à la consommation de substances, mais elles ne disposent pas d'une approche cohérente et commune. En effet, certains établissements vont investir dans une éducation à la santé globale et dans des parcours d'intervention de soutien, alors que d'autres s'appuieront sur des messages prônant uniquement l'abstinence ou sur des réponses disciplinaires réactives, dont les recherches ont démontré l'inefficacité ou ayant des effets potentiellement néfastes.

Les professionnels de la santé mentale en milieu scolaire, notamment les conseillers scolaires, les psychologues scolaires, les travailleurs sociaux et le personnel infirmier, sont souvent le premier point de contact lorsque surviennent des préoccupations liées à la consommation de substances, et sont fréquemment appelés à coordonner les interventions auprès des élèves, des familles et tuteurs(trices), des éducateurs et des services communautaires.

Un nouveau cadre national existe désormais pour vous aider à répondre à la consommation de substances, d'une manière fondée sur des données probantes, adaptée au stade de développement et ancrée dans la bienveillance. Pour les professionnels de la santé mentale en milieu scolaire, il offre une structure commune pour le travail que vous effectuez déjà, ainsi qu'un langage commun pour collaborer avec les éducateurs et les systèmes qui vous entourent.

Qu'est-ce que la Norme ?



Prévention, éducation et intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire ; une approche multiniveau et développementale, de la maternelle à la 12e année au Canada (« la Norme ») est un cadre pancanadien sur une base volontaire, qui offre des conseils fondés sur des données probantes pour les établissements de la maternelle à la 12e année.

Elle a été élaborée conjointement par Bienamont ; le Centre canadien d'innovation en santé mentale et en consommation de substances chez les enfants et les adolescents de l'Université de la Colombie-Britannique, le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS), l'Association canadienne des gestionnaires de commissions scolaires (ACGCS), Éducation physique et santé Canada (EPS Canada), la Commission des élèves du Canada (CÉC) et le Groupe CSA, avec la contribution significative de jeunes, de familles et tuteurs/tutrices, d'éducateurs, de professionnels de la santé et de parties prenantes autochtones.

La Norme s'articule autour d'une approche multiniveau et axée sur le développement :



La prévention universelle (niveau 1)

vise à renforcer les facteurs de protection chez tous et toutes les élèves, grâce à un climat scolaire favorable, le sentiment d'appartenance à l'école, à l'apprentissage socio-émotionnel et à une éducation à la santé adaptée à leur âge ;



Le soutien ciblé (niveau 2)

offre un accompagnement supplémentaire aux élèves qui présentent des signes précoces de risque ou de consommation de substances, par le biais de dépistages, d'un suivi fondé sur les relations et d'interventions en petits groupes ;



L'intervention intensive (niveau 3)

aborde les situations plus complexes par le biais de parcours de soins individualisés et d'une coordination avec les équipes scolaires, les familles et tuteurs/tutrices et les services communautaires.

La Norme adopte également une perspective adaptée au développement, reconnaissant que la prévention, l'éducation et l'intervention se déclinent différemment selon le stade où se situe un.e élève ; à la petite enfance et l'enfance (maternelle à 5e année), au début et milieu de l'adolescence (6e à 9e année) ou à la fin de l'adolescence (10e à 12e année).

Pourquoi cela est important pour votre pratique professionnelle

En tant que professionnel.le de la santé mentale en milieu scolaire, vous apportez des connaissances spécialisées dans des domaines sur lesquels s'appuie la Norme ; le développement de l'enfant et de l'adolescent, les facteurs de risque et de protection, la pratique tenant compte des traumatismes, et l'implication des familles et tuteurs(trices). La Norme fournit un cadre qui situe votre expertise au sein d'une approche coordonnée à l'échelle de l'établissement. Les éléments suivants expliquent pourquoi la Norme est importante pour votre pratique professionnelle.



Vous êtes au cœur de la réponse de l'établissement.

Lorsqu'un ou une élève traverse des difficultés liées à la consommation de substances ou à des méfaits connexes, vous êtes souvent la personne vers laquelle les enseignants se tournent. Vous pouvez être amené.e à réaliser des dépistages, à faciliter des conversations avec les familles et tuteurs(trices), à coordonner l'orientation vers les services communautaires ou à accompagner les élèves à travers un parcours de soins individualisés. La Norme fournit un cadre qui clarifie et renforce ce rôle de coordination à travers les trois niveaux de soutien.



Votre expertise couvre les trois niveaux.

Alors, que les enseignants contribuent principalement par la prévention universelle au niveau 1, votre travail couvre les trois niveaux. Au niveau 1, vous pouvez appuyer la promotion de la santé mentale à l'échelle de l'établissement, offrir vos conseils ou dispenser des cours en classe, ou encore animer des formations professionnelles. Au niveau 2, vous pouvez effectuer des dépistages, animer des interventions en petits groupes ou suivre des élèves qui présentent des signes précoces de risque. Au niveau 3, vous pouvez proposer des interventions ou des évaluations individuelles, élaborer des plans de prise en charge individualisés et assurer la coordination avec des prestataires externes. La Norme structure cet éventail de tâches et aide à clarifier la place de votre rôle professionnel au sein de l'ensemble du système.



La Norme fait le pont entre les systèmes scolaires et communautaires.

Les professionnels de la santé mentale en milieu scolaire servent souvent de pont entre les familles et tuteurs(trices), les systèmes scolaires et les services communautaires de santé, de services sociaux et de justice. La Norme s'inscrit dans des cadres que vous utilisez déjà, notamment la santé globale en milieu scolaire, les systèmes de soutien niveaux multiples, les pratiques tenant compte des traumatismes et les modèles de soins collaboratifs. Elle offre une structure unificatrice qui relie la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances à ces priorités plus larges, en réduisant la fragmentation et en favorisant une prestation de services plus cohérente.



La bienveillance, pas la répression

La Norme s'appuie sur les principes de réduction des méfaits ; d'équité, de diversité, d'inclusion et de décolonisation (ÉDID) ; ainsi que sur un engagement en faveur de réponses axées sur la bienveillance plutôt que sur la punition. Lorsqu'un ou une élève est aux prises avec une consommation de substances, l'objectif est de tisser un lien et d'offrir du soutien, et pas de suspendre ou d'appliquer d'autres pratiques d'exclusion. En tant que professionnel.le de la santé mentale, vous adhérez peut-être déjà à cette orientation, mais la Norme vous offre un cadre pancanadien fondé sur des données probantes pour défendre cette approche auprès des directions, des enseignants et des familles et tuteurs(trices) qui sont peut-être habitués à des modèles plus punitifs.

Quel sera le visage de la Norme dans votre pratique professionnelle ?

Votre pratique est en rapport avec la Norme à chacun des trois niveaux. Bien que vos responsabilités précises dépendent de votre rôle, de votre formation et du contexte de votre établissement ou de votre arrondissement scolaire, la Norme décrit une approche coordonnée qui comprend les gestes suivants :

- **contribuer à la prévention** à l'échelle de l'établissement en conseillant les enseignants sur les pratiques qui renforcent le sentiment d'appartenance, la sécurité et les facteurs de protection pour tous les élèves, et en appuyant la formation professionnelle sur les questions liées à la consommation de substances ;

- **repérer et soutenir les élèves à risque** par le dépistage, l'observation et le suivi relationnel, en utilisant votre jugement professionnel pour déterminer quand une intervention précoce est indiquée et sous quelle forme ;
- **coordonner la prise en charge individualisée** pour les élèves affichant des problèmes plus complexes en matière de consommation de substances, en élaborant des plans de prise en charge, en facilitant la communication entre le personnel scolaire et les familles et tuteurs(trices), et en orientant les élèves vers les services communautaires ;
- **soutenir les familles et tuteurs(trices)** pour qu'ils comprennent les besoins de leur enfant et puissent naviguer parmi les divers soutiens disponibles, tout en renforçant la capacité de l'établissement à offrir un engagement bienveillant et culturellement adapté auprès des familles et des tuteurs(trices) au sujet de la consommation de substances ;
- **offrir des conseils sur les politiques et les protocoles**, en apportant votre expertise clinique et en matière du développement dans le cadre des décisions que prendra votre établissement concernant la manière dont sont gérées les situations de consommation de substances, afin d'assurer que les réponses soient bienveillantes, équitables et ancrées dans les principes de la Norme.

Que pouvez-vous faire dès à présent ?

Que votre établissement ait adopté officiellement la Norme ou pas, vous pouvez commencer à l'utiliser pour renforcer vos pratiques et l'approche de votre établissement. Vous pouvez d'ores et déjà adopter les mesures suivantes ;

Familiarisez-vous avec la Norme : Lisez les sections les plus pertinentes pour votre rôle et les populations que vous accompagnez ; portez une attention particulière au cadre à plusieurs niveaux, à l'approche développementale et aux articles sur le dépistage, l'intervention et les parcours d'orientation ; réfléchissez à la manière dont votre charge de cas et vos responsabilités actuelles s'inscrivent dans la structure de la Norme ;

Évaluez l'approche actuelle de votre établissement : Comment votre établissement répond-il actuellement à l'apparition de problèmes liés à la consommation de substances ? Les protocoles sont-ils clairs et appliqués de manière cohérente ? Les interventions sont-elles coordonnées entre les membres du personnel, ou dépendent-elles des personnes impliquées ? La Norme fournit un cadre pour évaluer la situation actuelle au sein votre établissement en la matière et repérer où pourraient exister des lacunes dans le domaine de la prévention, l'éducation et l'intervention ;

Animez des formations professionnelles : Utilisez la Norme comme une ressource pour renforcer les capacités des enseignants et des autres membres du personnel scolaire. De nombreux éducateurs ont des convictions sur la consommation de substances façonnées par leurs expériences personnelles ou une formation limitée ; vous êtes bien placé.e pour animer des conversations qui orienteront votre établissement vers des réponses fondées sur des données probantes et axées sur la bienveillance ;

Renforcez les filières d'orientation et de coordination : Les liens entre votre établissement et les services communautaires en matière de consommation de substances sont-ils clairs, à jour et accessibles au personnel ? Les enseignant.e.s savent-ils ou elles quand et comment orienter un ou une élève vers vous ? La Norme fournit des conseils pour bâtir et maintenir ces parcours, pour que les élèves puissent passer d'un niveau de soutien à l'autre sans problème, plutôt que de passer à travers les mailles du filet .

Plaidez en faveur d'une harmonisation systémique : Utilisez la Norme pour plaider auprès de la direction de votre établissement et de votre arrondissement scolaire en faveur de politiques, de ressources et de structures qui appuient une approche coordonnée face à la consommation de substances ; votre point de vue professionnel sur les besoins des élèves, des familles et des tuteurs(trices) est essentiel pour s'assurer que la mise en œuvre à l'échelle de l'établissement reflète les principes de la Norme de bienveillance, d'équité et de réduction des méfaits.

Un langage commun pour une responsabilité commune

L'un des avantages les plus précieux que la Norme offre aux professionnels de la santé mentale en milieu scolaire est un langage commun, partagé avec les enseignants, les directions et les familles et tuteurs(trices). Les professionnels de la santé mentale pourraient travailler en parallèle du reste du personnel scolaire, au lieu de s'inscrire au sein d'un système intégré. La Norme vient apporter un même cadre de référence pour tout le monde, ce qui permet de faciliter la coordination entre les différents rôles, la communication sur les besoins des élèves et la promotion des ressources et des structures nécessaires à une prévention, une éducation et une intervention efficaces.

La Norme ne demande à aucun ni aucune professionnel.le de tout faire tout.e seul.e. Elle décrit plutôt une approche coordonnée, à l'échelle du système, dans laquelle chacun et chacune pourra jouer un rôle. Votre rôle en tant que professionnel.le de la santé mentale en milieu scolaire est important, car vous apportez l'expertise clinique, la capacité relationnelle et la connaissance des systèmes indispensables pour que la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances fonctionnent dans la pratique.

En savoir plus :

Ancrer le changement est une initiative nationale visant à transformer la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire au Canada



www.ancrerlechangement.ca



info@ancrerlechangement.ca